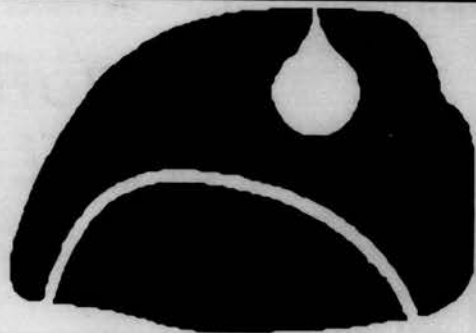


PARIS

Numéro 18 - Avril 1989
Trimestriel

GOUTTE D'OR



LE JOURNAL DU QUARTIER

NOTRE DOSSIER:

(pages 3 à 5)

RELOGEMENT EN PANNE !

LE PLAN DIRECTEUR DE L'OPAH

(pages 6 et 7)

TOUS LES IMMEUBLES MENACES ENTRE
LES RUES DOUDEAUVILLE ET POLONCEAU



Rue Polonceau: quand la rénovation soutient la préemption...

EDITO

Alors que le champ d'intervention de la Ville s'étend de plus en plus sur l'ensemble du quartier, on constate que le relogement coïncide: pour le secteur de Rénovation, pour les périls, pour le Square Léon, pour les préemptions... Parfois, le 1er acte du nouveau propriétaire (Ville ou Office HLM) consiste à lancer des procédures d'expulsion contre les occupants de bonne foi (34 Myrha, 13 et 19 Léon). Les propriétaires privés font de même (29 Myrha, hôtel du 32 Cavé). Est-ce ainsi que doit s'opérer la rénovation d'un quartier? Rénover, aménager, construire... oui, mais à condition de dégager les moyens sociaux de sa politique, c'est-à-dire de prévoir le relogement de TOUS les habitants évacués. Sans cela, c'est un autre quartier qu'on batit pour d'autres habitants...

ET C'EST INACCEPTABLE!

Et aussi dans ce numéro :

LE POINT SUR L'OPAH ET LA RESTAURATION IMMOBILIERE (page 8)

DANGER: SATURNISME (page 11) - **MUNICIPALES 18ème** (page 10)

UNE NOUVELLE ECOLE PRIMAIRE ? (page 10) - **ET D'AUTRES INFOS ...**

DERIVE :

QUI AURA LE DERNIER MOT?... .. LES ELUS OU L'OFFICE HLM ?

Dans notre dernier numéro, nous avons rapporté les diverses expulsions scandaleuses auxquelles avait procédé l'Office HLM de la Ville de Paris, violant par là les divers engagements donnés. Nous décrivions aussi comment ce même Office aménageur essayait de vider les hôtels meublés, au mépris le plus total de ses habitants. Et nous lancions un cri d'alarme et un appel au responsable politique de l'Opération, Alain JUPPE, adjoint au Maire de Paris, élu du 18ème et Président de la Commission locale Ilot Sensible Goutte d'Or. Celui-ci a finalement accepté de nous recevoir le 16 Janvier, en présence du Directeur Adjoint de l'Office HLM et du Directeur de la Construction et du Logement de la Ville de Paris.

Au cours de cette réunion, Monsieur JUPPE a rendu un arbitrage décisif sur les différents points que nous avons eu le temps d'exposer. Il a demandé à l'Office HLM :

1 - de reloger les personnes expulsées injustement.

2 - de proposer des relogements aux résidents d'hôtels meublés qui refuseraient d'aller en foyer ou dans un autre hôtel meublé.

3 - de réaliser dans les 2 ans, sur la Goutte d'Or, des projets spécifiques à définir pour reloger les personnes isolées habitant dans les hôtels meublés à démolir.

Enfin ! Tout allait rentrer dans l'ordre. Et de fait, aussitôt l'Office HLM a commencé à prendre en charge le règlement des hôtels où avaient dû se réfugier les expulsés. Des discussions commençaient avec les résidents de l'hôtel sis au 8 Charbonnière, aboutissant à la reconnaissance pour tous de leur droit à un relogement ultérieur. Le Directeur Adjoint de l'Office acceptait de recevoir les Associations pour écouter les propositions de celles-ci concernant les projets spécifiques. Bref : "beau fixe" ! On allait pouvoir tourner la page.

C'était oublier que cet "Etat dans l'Etat" qu'est l'Office HLM n'avait pas changé... *Chassez le naturel il revient au galop.*

L'Office va donc appliquer ces décisions dans leur sens le plus restrictif. Une proposition de relogement est faite à Champigny. La personne concernée ne peut l'accepter, sinon elle perd son travail, car il lui sera impossible d'être à l'heure le matin. L'Office considère qu'il a fait

ce que l'Adjoint au Maire lui avait demandé. Les remboursements d'hôtel sont arrêtés et aucune autre proposition de relogement ne sera faite! Or, A. JUPPE avait bien stipulé qu'il fallait tenir compte du lieu de travail dans les propositions de logements...

De même, on ne discerne pas actuellement une réelle résolution de l'Office pour faire aboutir rapidement les projets spécifiques de relogement des isolés sur la Goutte d'Or. A notre connaissance, aucun service ne travaille sur cette question actuellement.

Alors, il nous semble nécessaire de poser la question: qui commande? Est-ce les élus ou les services?

Dans un des domaines les plus sensibles de la vie parisienne - le logement -, la municipalité peut-elle accepter que se constituent des forteresses qui n'en font qu'à leur guise, comme c'est le cas de l'Office HLM (OPHVP), qui, rappelons-le, a à la tête de son Conseil d'Administration un Adjoint au Maire de Paris ? Nous souhaitons vivement que le nouveau Conseil de Paris élu ait à coeur de traiter de cette question!



DOSSIER RELOGEMENT

Le succès d'une opération de Rénovation et d'Aménagement d'un quartier est conditionné par le bon déroulement des opérations de relogement. Or, aujourd'hui, cela coïncide fortement sur ce point. Dans ce dossier, nous abordons les différents cas où le relogement pose problème: dans le secteur de Rénovation, pour les habitants du Square Léon et ceux des immeubles évacués pour péril.

SECTEUR DE RENOVATION :

RELOGEMENTS AU RALENTI !

Depuis quelques mois, les logements arrivent au compte-gouttes à l'Antenne HLM Goutte d'Or. Pourquoi? Le tableau prévisionnel des relogements présenté par la Ville de Paris (cf ci-dessous) donnait pourtant les chiffres suivants: de 1985 à 1988, il était prévu de reloger 850 familles et pour cela on devait disposer de 1295 logements. Or à ce jour, on doit approcher des 500 relogements effectués. Même si on retire les 150 logements neufs prévus et non construits à la Goutte d'Or, on arrive encore au chiffre de 1145 logements disponibles. Où sont-ils? Beaucoup de familles attendent impatiemment ce relogement. Elles vivent dans des immeubles de plus en plus dégradés, et ce phénomène ne

pourra que s'accroître au fur et à mesure des années, car l'entretien de ces immeubles prévus à la démolition n'est plus assuré. Ce plan de relogement (en fonction duquel a été signé l'Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique) était-il beaucoup trop optimiste ou bien les affectations projetées ne sont-elles pas respectées? Il serait bon que des réponses claires soient apportées.

L'autre cause essentielle, c'est le retard (qui s'allonge au fur et à mesure) pris par l'OPHVP pour construire des logements neufs à la Goutte d'Or. Ce n'est qu'en 1990 que les premiers logements neufs apparaîtront (espérons-le) à la Goutte d'Or, soit déjà 2 ans de retard. 2 ans de retard, 2 ans qui bloquent le relogement des familles en attente !

RELOGEMENT DES ISOLÉS

"Pour les isolés, les foyers ne sont pas une solution d'avenir. Il serait souhaitable d'encourager des formules de type studio ou petit appartement occupé par 3 ou 4 locataires, soit dans le cadre d'opérations de réhabilitation, soit dans le parc social" (Rapport du Commissariat Général au Plan).

En Seine-St-Denis, le PACTE réhabilite des hôtels meublés et réinstalle comme locataires les isolés qui y habitaient.

A Grenoble, de façon massive, des appartements HLM sont loués en multilocation à plusieurs isolés selon des règles claires et précises.

Ce qui est possible ici ou là l'est aussi à la Goutte d'Or. Le quartier s'y prête et les besoins sont nombreux. 8 Chartres, 19 Jessaint,... les immeubles existent qui permettent à ces solutions de voir le jour très rapidement. On a trop tardé sur ce dossier!

GESTION DES RELOGEMENTS					
Disponibilités affectées à l'Opération Goutte d'Or :					
Année	Parc social existant (1)	Parc social neuf (1)	Neuf Goutte d'Or	TOTAL disponible	Besoins à satisfaire
1985	215	75	0	290	150
1986	215	75	0	290	200
1987	215	75	50	340	250
1988	215	60	100	375	250
1989	215	60	100	375	250
1990	215	60	100	375	200
1991	215	60	100	375	100
1992	-	-	100	100	-
1993	-	-	100	100	-

Plan de relogement réalisé par la Direction de la Construction et du Logement et joint aux engagements de la Ville en 1984 (Enquête Publique)

(1) à Paris 18^e, 10^e, 17^e et 19^e

DOSSIER RELOGEMENT (suite)

SQUARE LEON : TOUT AVANCE SAUF LE RELOGEMENT !

Square Léon: les travaux avancent... Il s'agit, rappelons-le, de la première phase qui ne concerne que les terrains déjà libres. En principe, cette phase devrait être terminée en Novembre prochain, et alors pourra commencer la deuxième phase qui, elle consistera à aménager les parcelles actuellement construites du passage Léon, de la rue Cavé, de la rue St Luc et de la rue des Gardes. Il s'agira donc alors de détruire ces différents immeubles pour permettre l'aménagement du Square projeté.

Mais ces immeubles sont, pour plus de la moitié d'entre eux, habités. La Ville de Paris va devoir donc procéder à des relogements conformément au Code des Expropriations pour Utilité Publique. Ce qui signifie un relogement dans l'arrondissement ou les arrondissements limitrophes dans un logement correspondant aux besoins de la famille et n'excédant pas les normes H.L.M., c'est-à-dire dans un logement social à Paris.

C'est d'ailleurs clairement à quoi s'était engagée la Ville de Paris par 2 fois. D'abord, par la voix de M. Yves GALLAND, adjoint au Maire de Paris chargé de la Construction et du Logement, lors de la séance du Conseil de Paris du 8 Juillet 1985, en réponse à une question de Louis BAILLOT concernant le Square Léon :

" La Ville de Paris fera par conséquent des propositions de relogement aux intéressés dans le 18ème ou dans les arrondissements limitrophes" (Bulletin Municipal Officiel du 7-9-85).

A nouveau, le 12 Juillet 1988, lors de la fixation par le Juge des Expropriations des indemnités d'évacuation aux locataires actuels du 22 Passage Léon, l'Avocat de la Ville, précisait après le calcul de l'indemnité proposée :

" + Offre de relogement dans Paris par l'Administration Expropriante dans un local correspondant à ses besoins et n'excédant pas les normes H.L.M. ".

Or, en Décembre 88, les premières propositions de relogement ont été faites par les Services de la Ville aux habitants du 22 Passage Léon. Où sont-elles situées ? Villiers-sur-Marne, Les Ulis, Sucy-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière, Stains, etc... Bref, dans toute la banlieue parisienne (souvent dans les zones 4 et 5), mais rien à Paris. Certaines familles ont refusé ces offres, mettant en avant les engagements de la Ville de Paris. Depuis, plus rien ne leur a été proposé.

La Ville s'est engagée de façon très officielle. Elle doit tenir ses engagements et arrêter de faire des pressions sur les locataires concernés pour leur faire accepter malgré eux des relogements en banlieue. Bien sûr, il est peut-être

possible que certaines familles évacuées désirent aller habiter en banlieue: dans ce cas, pas de problème. Mais la majorité des familles rencontrées souhaite pour de nombreuses raisons (et d'abord la localisation de leur emploi) rester à Paris. Une seule chose à faire: tenir bon jusqu'à ce que des propositions de relogement sur Paris se présentent, et en attendant, ne pas bouger.

Que l'on aménage un Square à la Goutte d'Or, c'est évidemment une chose positive. Mais encore faut-il pour cela ne pas commencer par évacuer de Paris des familles populaires. Où est le progrès si les conséquences humaines et sociales ne sont pas prises en compte dans un projet de ce type? Quand on voit les difficultés qu'ont les Services du relogement de la Ville à faire des propositions aux familles d'un seul immeuble, on imagine combien le problème va être complexe quand il s'agira de traiter tous les immeubles habités. A moins qu'une sérieuse volonté politique d'aboutir dans des conditions dignes ne se manifeste, la 2ème phase du Square Léon risque de prendre beaucoup de retard...

Bien sûr, si l'Opération de Rénovation n'avait pas pris un tel retard, des logements neufs existeraient actuellement à la Goutte d'Or et l'on pourrait s'en servir pour le Square Léon !

Mais ça, c'est une autre histoire!!!

DOSSIER RELOGEMENT (suite)**IMMEUBLES EN PERIL :
DEPUIS BIENTOT UN AN A L'HOTEL!**

Dans un mois, certaines familles avec des enfants risquent de fêter un bien triste anniversaire. Celui de leur présence dans un hôtel du quartier, sans possibilité de faire de cuisine, avec les complications que l'on peut deviner pour l'éducation des enfants. Il s'agit des familles évacuées pour cause de péril du 26 Polonceau les 15 et 20 Mai 1988.

D'autres les ont rejoints qui venaient de l'immeuble sur cour du 30 Polonceau. De plus, celles qui habitent au 34 rue Myrha risquent de se retrouver bientôt dans la

même situation.

Certes, certaines familles ont été relogées, mais il en reste beaucoup trop qui vivent dans des situations précaires. Quelles sont les causes de cette situation ?

D'abord le petit nombre de logements qui arrivent au Service compétent de la Ville (qui est chargée du relogement).

Ensuite, les propositions faites sont (à une ou deux exceptions près) situées en banlieue (souvent en zones 4 ou 5 - cf carte ci-dessous), ce qui oblige parfois les familles à refuser car à quoi sert de trouver un logement si on

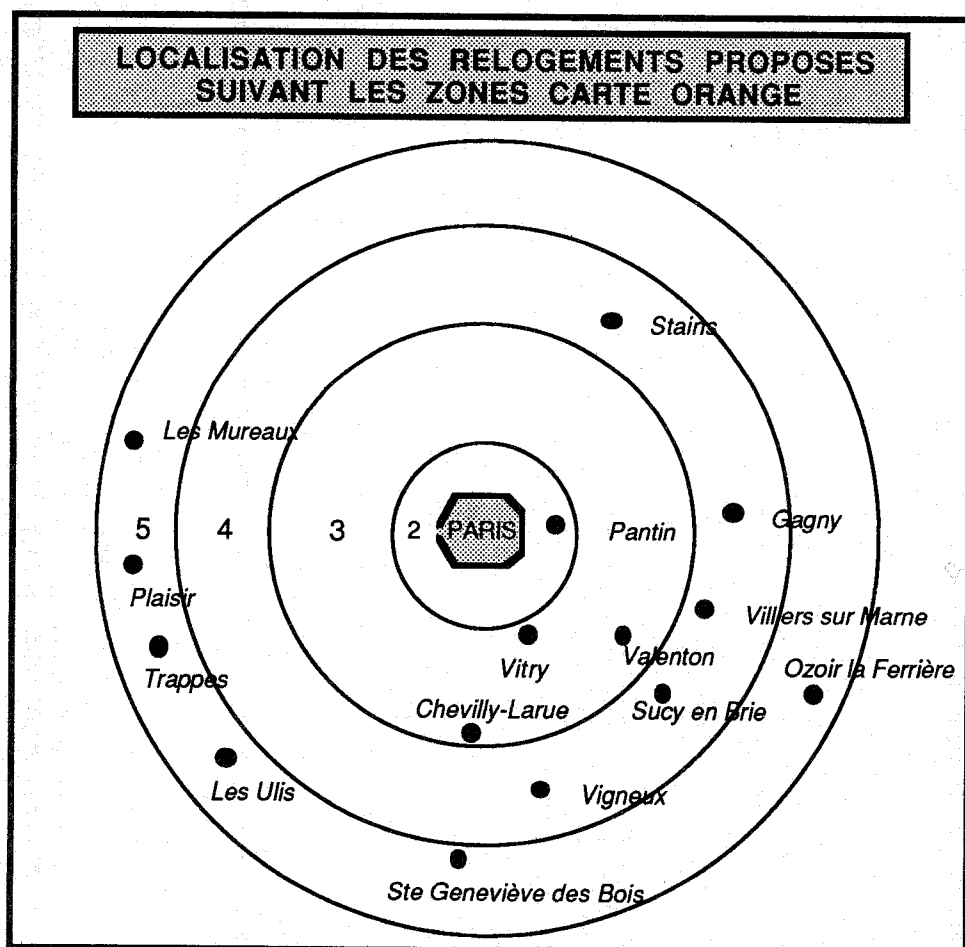
perd son emploi?

Enfin, quand les familles acceptent les propositions, ce sont les sociétés HLM qui refusent les candidatures sous prétexte de ressources insuffisantes. Sans tenir compte ni des Allocations familiales, ni de la future APL, ni des cautions apportées par Solidaritoit, elles exigent un salaire représentant 4 fois le loyer. Conclusion: les logements sociaux sont interdits à ceux qui en ont le plus besoin.

Mais derrière cette justification "ressources insuffisantes", ne se cache-t-il pas une forme de racisme insidieuse? La vraie raison "inavouable" n'est-elle pas là?

En tout cas, il est urgent que des solutions soient trouvées, ne serait-ce que pour des raisons économiques: en effet, par le biais de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), la Ville règle une part des frais d'hôtel, et si l'on faisait les comptes, on constaterait que des relogements rapides auraient permis d'économiser des sommes importantes.

Sur cette carte, on trouve les principales propositions de relogement faites par les Services de la Ville aux familles évacuées pour péril ou à celles du 22 passage Léon.



Suite à plusieurs réunions de travail communes à la Ville de Paris, à l'OPHVP et au PACTE, un Plan Directeur a été établi en Janvier 89 pour le secteur OPAH, précisant le sort des différents immeubles de cette zone comprise entre la rue Doudeauville et la rue Polonceau d'une part, et entre les voies ferrées et la rue de Clignancourt d'autre part.

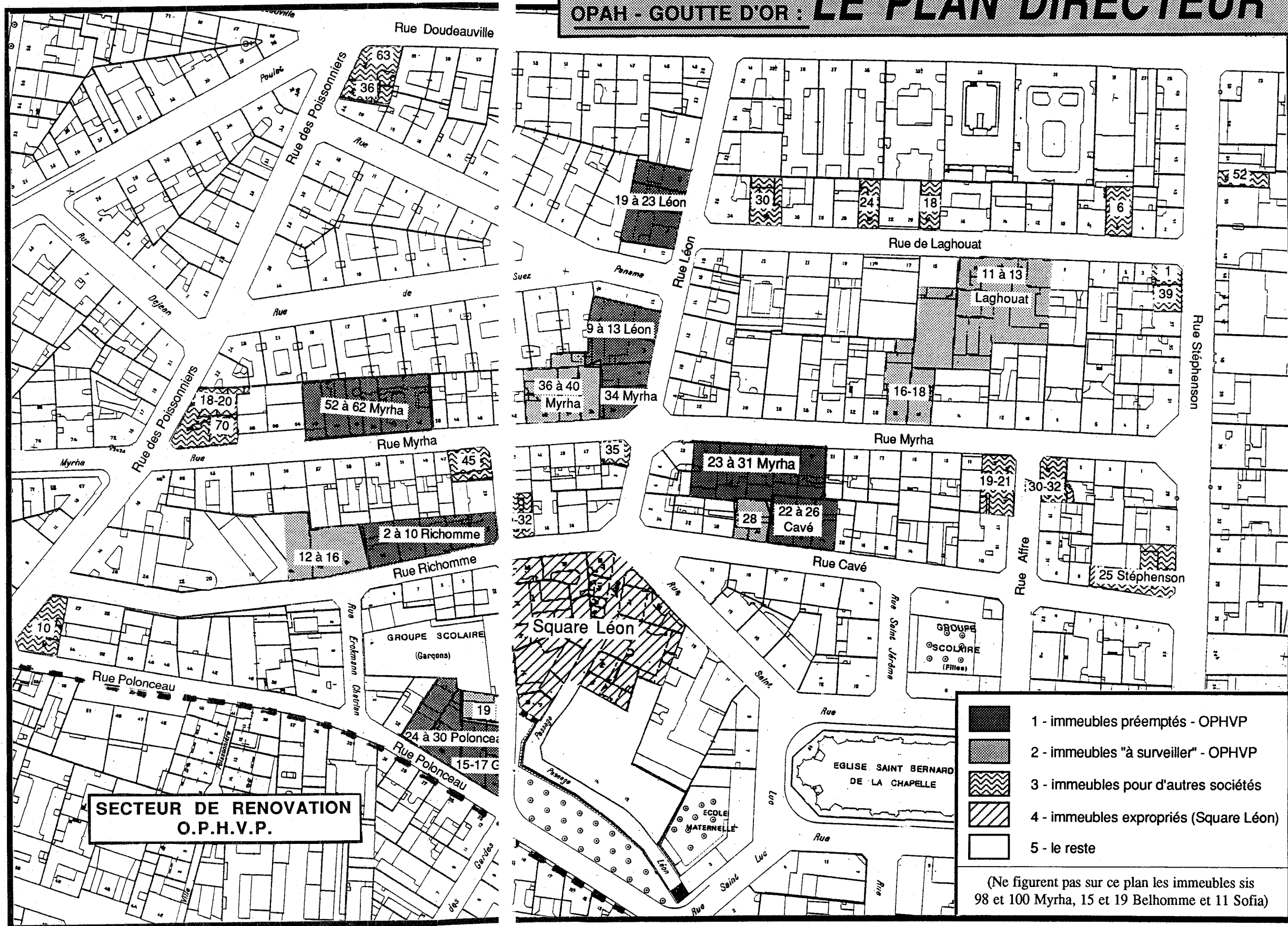
Les immeubles ont été répartis en 5 catégories:

① - 31 immeubles pour lesquels le droit de préemption a été voté au Conseil de Paris au bénéfice de l'OPHVP (et dont nous avons déjà parlé - cf notre dernier numéro). Ces immeubles ne peuvent donc être vendus qu'à l'OPHVP. Il est probable qu'à terme, une Déclaration d'Utilité Publique permettra l'expropriation de ces immeubles qui n'auraient pas été acquis à l'amiable par l'OPHVP. A quelle date? Aucune précision n'a été donnée sur ce point. L'OPHVP les détruira et construira des immeubles neufs à leur place. D'ici là, les propriétaires qui voudraient faire des travaux risquent fort de se voir refuser les subventions accordées dans le cadre de l'OPAH.

② - 11 immeubles "à surveiller" qui sont généralement situés près des immeubles de la catégorie précédente (19 Gardes, 12-14 et 16 Richomme, 16, 18, 36, 38 et 40 Myrha, 28 Cavé, 11 et 13 Laghouat). Ces immeubles sont susceptibles d'être inclus dans la liste des préemptions si les propriétaires ne font pas les travaux nécessaires pour maintenir leurs immeubles. Pour cela, ils peuvent recevoir les subventions OPAH (c'est d'ailleurs le cas déjà du 28 rue Cavé). Le sort de ces immeubles est donc dans les mains de leurs propriétaires. Ceux-ci ont intérêt à contacter rapidement le PACTE pour faire procéder à un bilan général.

③ - 27 immeubles destinés à être rachetés par d'autres sociétés de construction pour être reconstruits (10, 18, 20, 36, 38 Poissonniers, 63 Doudeauville, 1, 6, 18, 24 et 30 Laghouat, 7, 9, 35, 45, 70, 98 et 100 Myrha, 19, 21, 30 et 32 Affre, 30, 31 et 32 Gardes, 25, 39 et 52 Stéphenson, 4 Poulet, 11 Sofia, 15 et 19 Belhomme). Ces immeubles sont généralement très dégradés ou ne se prêtent pas facilement à une réhabilitation. Les propriétaires de ces immeubles peuvent toujours essayer de mettre au point un dossier de réhabilitation en liaison avec le PACTE, mais qu'ils sachent que cela risque d'être très coûteux.

OPAH - GOUTTE D'OR : LE PLAN DIRECTEUR



④ - les immeubles expropriés pour la création du Square Léon (24 et 26 Gardes, 27 et 29 Cavé, 15 St Luc et la totalité du passage Léon). Ces immeubles devraient être détruits à partir de la fin de l'année 89.

⑤ - le reste des immeubles n'est visé par aucune procédure et peut donc procéder à des travaux d'amélioration avec subventions à l'appui.

LE POINT SUR :

LA REHABILITATION (L'OPAH)

Voilà bientôt 2 ans que le PACTE s'est installé au 8 rue Richomme pour aider les propriétaires (ou même les locataires) qui souhaitent améliorer leur immeuble ou leur appartement. Nous avons donc souhaité faire le point sur l'action de cet organisme choisi par la Ville de Paris et faire donc un premier bilan de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-Goutte d'Or).

C'est volontiers que le Directeur du PACTE, Monsieur Brière, nous a reçus en compagnie de son équipe de la rue Richomme.

C'est essentiellement depuis 1988 que l'Opération a commencé à produire des résultats qui semblent prometteurs, alors que, jusqu'à présent, les OPAH n'ont jamais bien fonctionné sur Paris.

Ce sont essentiellement les copropriétés, sous l'impulsion des propriétaires occupants, qui se manifestent et qui déposent actuellement des projets d'amélioration de l'habitat (et donc des demandes de subvention). Il semble donc clair que c'est la subvention accordée par le Conseil Régional aux propriétaires occupants (sans condition de ressources) qui est le stimulant le plus efficace et le facteur principal de la réussite actuelle de l'OPAH. 4 à 5

immeubles en propriété unique se sont engagés actuellement dans des travaux importants concernant l'ensemble de leur immeuble.

Signalons deux problèmes importants :

1 - la longueur des délais nécessaires à la réalisation des travaux, particulièrement dans une copropriété. Il faut déjà compter en moyenne un an entre les premiers contacts pris avec le PACTE et la fin du chantier (il s'agit de convaincre le Syndic, l'Assemblée des copropriétaires, obtenir des devis, voter les travaux, rassembler l'argent, etc...). Puis, d'autres délais importants s'écoulent avant que les subventions n'arrivent, ce qui peut éventuellement permettre à la copropriété de voter de nouveaux travaux, etc... Bref, la période de 6 ans ne sera pas trop longue si l'on veut obtenir de bons résultats.

2 - le maintien de la subvention du Conseil régional. L'OPAH puise actuellement dans d'anciens crédits non utilisés. Mais, ces sommes vont bientôt être épuisées et rien ne permet d'affirmer à l'heure actuelle que le Conseil régional dégagera de nouveaux crédits. Espérons que tous les élus concernés feront les efforts nécessaires, vu l'importance de cette subvention pour la bonne marche de l'OPAH.

LA RESTAURATION IMMOBILIERE

Rappelons qu'il s'agit des injonctions de travaux que doivent recevoir presque tous les immeubles non détruits du Secteur de Rénovation.

Jusqu'à présent, 35 immeubles seulement ont reçu les injonctions. Or, parmi ceux-ci, seuls 6 immeubles ont déposé des projets au PACTE... Certes, d'autres propriétaires ont peut-être déjà commencé à envisager des travaux, mais le mouvement ne semble pas se dessiner franchement. Or, si les travaux ne sont pas réalisés avant 1993, les immeubles concernés seront expropriés. La démolition-reconstruction risque de s'étendre encore dans ce périmètre déjà bien détruit.

Pour les autres immeubles concernés, ils devraient recevoir leur injonction durant l'été 1990, s'il n'y a pas de nouveaux retards.

Là aussi, compte tenu des délais importants nécessaires à la mise en oeuvre des travaux de restauration immobilière, il est urgent que les Services compétents de la Ville tiennent le calendrier annoncé.

De plus, le renouvellement des crédits accordés par le Conseil Régional est vital, vu l'importance des travaux demandés (ravalement, conduites d'évacuation, restructurations d'étages, etc...).

636 logements traités en 1988

(dont 392 occupés par leurs propriétaires).

Subventions dégagées pour les propriétaires bailleurs :

9,45 Millions de Frs (Subvention ANAH)

et pour les propriétaires occupants: 2,117 Millions de Frs

(dont 1,7 Millions de Frs par le Conseil Régional)

pour un total de 30,7 Millions de travaux engagés

(bailleurs et occupants)

QUAND LES HABITANTS PARTICIPENT...

L'EXEMPLE DU 1 RUE LEON

La première réhabilitation d'un immeuble conçue par un groupe de femmes et 3 associations est entrée dans sa phase opérationnelle: les travaux vont bon train. Malgré la lenteur de certaines administrations, la volonté d'aboutir de ces femmes n'a jamais failli. Et pourtant, cette lenteur a failli remettre en cause ce projet, le loyer devant être réglé pendant ce temps par les Associations.

Cette aventure a débuté il y a 3 ans, quand l'ASSFAM a proposé à plusieurs femmes de chercher à solutionner ensemble leur problème de logement. Désireuses de rester dans le quartier afin de maintenir les liens de solidarité qui les unissent, elles se sont mises à rechercher des logements vides. C'est ainsi qu'a pris forme ce projet: en collaboration avec "Habiter au Quotidien", formation et information commencent. Le but est simple: trouver un immeuble "disponible" qui permette de mettre en pratique les idées échangées lors des diverses rencontres.

Un immeuble vide, le 1 rue Léon, est trouvé: le propriétaire, après discussion, donne son accord... et l'on peut passer à la phase de réalisation des projets imaginés par le groupe, en ayant en tête un immeuble concret.

Mais un immeuble vide et un projet ne suffisent pas pour faire démarrer les travaux: il faut trouver les fonds et les garanties. Avec l'association "Solidaritoit", le dossier est présenté aux diverses administrations, et au bout de 18 mois (c'est-à-dire le 15 Janvier dernier), le démarrage des travaux est effectif.

La participation des femmes à la conception du projet architectural a permis de prévoir 8 logements, aménagés comme ces femmes l'avaient révé lors de leur séjour dans la promiscuité des hôtels meublés ou d'autres logements trop petits et peu salubres.



Le 1 rue Léon en travaux

Les futures locataires suivent la progression des travaux et s'investissent énormément dans la réalisation de ce projet.

Cette opération met en évidence l'intérêt qu'il y a à faire participer les habitants à l'élaboration de leur lieu de vie.

C'est grâce à la mise à disposition par un propriétaire privé d'un immeuble vide que cette opération a pu voir le jour. Aussi, les Associations ne comprennent pas pourquoi la Ville ou l'OPHVP, propriétaires de nombreux immeubles ou terrains, n'en mettent pas à disposition pour que des montages semblables soient rapidement réalisés.

Des promesses ont été faites en Commission Ilot Sensible, mais elles ne se sont pas concrétisées pour le moment.

A quand les décisions ?

MUNICIPALES - 18ème

A la première réunion du Conseil d'Arrondissement, Roger CHINAUD a été réélu maire du 18ème. 12 maires-adjoints ont été ensuite élus :

C. DEBRION (1er Adjoint), M. BLOSSIER (Associations),
 C. LAMBERT (Sports), B. JOLY (Affaires Sociales),
 C. VARENNE (Culture & animation),
 M. BOUILLE (Logement & Urbanisme),
 M. LANGLOIS (Voirie & Circulation),
 B. RIVIERE (Affaires Sociales - crèches),
 H. ROGOWSKI (Propreté & Espaces Verts),
 M-J SAINTE-ROSE (Enseignement), F. BOULANGER
 et D. BRULE (Logement & Urbanisme).

Deux élus du 18ème sont adjoints au Maire de Paris :

Alain JUPPE (Finances) et Hervé MECHERI (Jeunesse).

Nos félicitations à tous les élus !

ELECTIONS MUNICIPALES - RESULTATS DU 2ème tour

	Goutte d'Or	18ème	Nombre d'élus	
			Conseil d'Arrond.	Conseil de Paris
Votants	50,35 %	53,20 %		
Blancs & Nuls	2,49 %	2,16 %		
Liste RPR-UDF	46,52 %	52,76 %	33	11
Liste PS-PC	41,52 %	36,93 %	8	3
Liste FN	11,96 %	10,32 %	1	0

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE A LA CHAPELLE-GOUTTE D'OR

Les Instituteurs des écoles primaires du quartier (Cavé, Richomme, Pierre Budin, J-F Lépine et Ph. de Girard, nous ont fait parvenir l'appel qu'ils lancent pour que la Ville de Paris construise une nouvelle école élémentaire dans le quartier. En effet, les locaux actuels sont saturés, au point qu'on a vu l'ouverture d'une classe dans un ancien "cagibi" à fournitures de 12 m2 et qu'une salle des maîtres a été transplantée à la hâte au milieu d'un préau. De plus, 5 classes sont à double niveau et certaines écoles n'ont pas de locaux pour accueillir les rééducatrices du Groupe d'Aide Psycho-Pédagogique (GAPP).

Or, un projet de construction d'école nouvelle rue Philippe de Girard vient d'être abandonné. Que se passera-t-il quand les nouveaux immeubles de la Goutte d'Or ou de la ZAC de l'Evangile seront habités ?

Si rien ne change, les effectifs seront à la rentrée 89 de 38 élèves en CE1 et de 33 élèves en CP.

De plus, alors que le quartier est classé en Zone d'Education Prioritaire (ZEP), aucun enfant de 1986 n'est scolarisé en maternelle. Pourtant, le Ministère demande que particulièrement dans les ZEP, il y ait un accueil précoce en maternelle et des moyens supplémentaires permettant de limiter le nombre d'élèves par classe à 25.

Une crèche et une maternelle seront construites à la Goutte d'Or, mais où iront ces enfants ensuite ?

**POURQUOI NE PAS CONSTRUIRE
 UNE NOUVELLE ECOLE ELEMENTAIRE ?**

PUBLICATIONS

Entre—autr

Un nouveau mensuel
 d'informations culturelles
 "d'ici et d'ailleurs"
 réalisé et publié par l'AIDDA
 (28 rue Laghouat - 75018 PARIS)
 Le numéro: 10 F
 Abonnement : 100 F

SALUT BARBES

un livre de
 Marie-Florence EHRET
 Edition de la Différence
 49 F



DAMIER

MAGHREBINS PLURIELS

Publication de
 l'Association "DAMIER"
 (13 rue J. Kablé - 75018 PARIS)
 destinée particulièrement
 aux Beurs du 18ème

VIEILLES PEINTURES:

DANGER : SATURNISME !!

Les vieilles peintures qui s'écaillent sur les murs peuvent être dangereuses pour les petits enfants.

Depuis 2 ou 3 ans, nous avons affaire face à Paris à un problème de santé qui existe aussi aux USA et en Europe: le **SATURNISME INFANTILE** (c'est-à-dire l'intoxication par le **PLOMB** chez les enfants de 1 à 6 ans).

Cette intoxication se voit essentiellement dans certains vieux quartiers (9ème, 10ème, 11ème, 19ème, 20ème et 18ème arrondissements de Paris).

Depuis 1948, la législation française interdit bien le plomb soluble dans les peintures au-delà d'un certain taux, mais dans ces quartiers, il y a encore très souvent, sur les murs, des peintures très anciennes (d'avant 1948) contenant trop de plomb et qui sont restées toxiques même si elles ont été recouvertes d'autres couches; en effet, ce qui fait actuellement le danger de ces peintures, c'est qu'en vieillissant, elles se sont desséchées et elles **s'écaillent**.

Les petits enfants de 1 à 6 ans qui portent tout à leur bouche, **s'intoxiquent soit en suçant leurs doigts et leurs jouets imprégnés de poussières de peinture, soit en s'amusant à manger ces petites écailles de peinture qu'ils grattent sur les**

murs, les plinthes et les appuis des fenêtres des endroits où ils jouent (logements, paliers, escaliers et courettes).

Cette maladie est **insidieuse** au début, mais si les peintures se dégradent chez vous, **des précautions sont indispensables :**

- en parler à votre médecin ou au dispensaire de P.M.I. qui vous conseillent.
- empêcher les enfants de manger la peinture.
- leur laver souvent les mains et broser les ongles.
- laver les sols à la serpillière humide.
- sortir les enfants le plus possible (au square, à la halte-garderie...) pour éviter qu'ils ne soient tentés de gratter les peintures par désœuvrement.
- par ailleurs, il est déconseillé de procéder soi-même à la rénovation des peintures, car ce travail nécessite une compétence professionnelle particulière.

Dans le 18ème, et notamment à la Goutte d'Or, le danger de saturnisme est **important**. Aussi, les Associations du quartier, les services sociaux et les médecins développent une action commune pour essayer

d'enrayer la progression de cette maladie qui peut être très grave. Une proposition a été faite dans ce sens à Alain JUPPE, président de la Commission Ilot Sensible "Goutte d'Or". Il s'agit de procéder à des échanges de locataires entre la Ville et les propriétaires des logements habités par des familles dont les enfants sont atteints de saturnisme. Bien qu'expérimentale, cette démarche devrait être prise en compte par la Ville comme une des solutions à ce problème sanitaire.

PARIS-GOUTTE D'OR

BULLETIN D'ABONNEMENT
à renvoyer à: PGO
27 rue de Chartres
75018 - PARIS

4 numéros : 20 Frs
Soutien : 100 Frs

Virement à l'ordre de :
PARIS-GOUTTE D'OR
CCP PARIS 22 417 09 W

NOM :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

.....

PERMANENCE DES ASSOCIATIONS

"PARIS-GOUTTE D'OR" et "HABITER AU QUOTIDIEN"

concernant tous les problèmes de logement

(loyers, charges, syndics, copropriétés, rénovation, réhabilitation, relogement, etc...)

TOUS LES VENDREDIS de 17 h 30 à 19 h au 9 rue des Gardes (Boutique)

Tél. à ces heures: 42 23 32 26

HUMEUR...

Tant qu'on verra passer le métro depuis la rue de Jessaint, les logements neufs prévus dans le cadre de l'Opération de Rénovation de la Goutte d'Or resteront en attente... en attente encore pour combien de temps?

Ce vide béant reste de plus en plus angoissant pour de nombreuses familles qui vivent dans des conditions physiques et psychologiques inimaginables...

L'Office HLM et la Ville avaient annoncé le démarrage des chantiers de construction pour le début 88, puis pour Octobre 88, et, aux dernières nouvelles, pour le printemps 89... Qui pourra arrêter l'élasticité folle de ce planning?

Dans les immeubles à moitié murés, les habitants qui n'ont pas été relogés vivent de plus en plus mal: les bâtiments ne sont plus entretenus, l'eau risque parfois d'être coupée, les propriétaires ne payant plus leurs charges, sans parler de l'électricité dans l'escalier qui a disparu depuis longtemps: la lampe de poche est devenue un des signes distinctifs de nombreux habitants de ce

Un extrait du n° 6 du journal de l'Antenne Goutte d'Or de l'OPHVP (33 rue de la Charbonnière)

GOUTTE D'OR INFORMATION

UN TOUR A LA GOUTTE D'OR EN... 1993

Avec les urbanistes, nous avons imaginé un promeneur qui vient de faire le tour du quartier, à pied bien sûr... un certain jour de l'année 1993.

Il nous a dit, ci-dessous, ce qui l'a surpris le plus et ce qu'il a remarqué :

secteur. Et ça ne pourra aller que de pire en pire. Et pendant ce temps, le métro se dirige vers (la belle ou la bonne ??) ETOILE, leur rappelant qu'on ne construit toujours pas pour eux, qu'on attend qu'ils soient partis nombreux pour construire, qu'on attend 1993 pour que le visiteur puisse s'adonner aux charmes d'un quartier rénové... Mais eux? Ils ne valent pas la peine qu'on leur prête attention? Certes, ils ne sont pas riches, mais c'est pour eux qu'on a dit qu'on faisait cette opération. Alors, ils y croient encore,... un peu,... ça dépend des jours... Ce bruit de mécanique... Serait-ce les camions des ouvriers qui commenceraient à construire? Non... toujours ce métro voguant vers son Etoile...

Si au lieu de faire de la futurologie (qui ne sera sans doute pas respectée), "GOUTTE D'OR INFORMATION" affichait des dates, expliquait pourquoi il y a du retard, rectifiait les erreurs de programmation, alors il porterait vraiment son nom. Pour l'heure, ce serait plutôt "GOUTTE D'OR HALLUCINATION" !

